

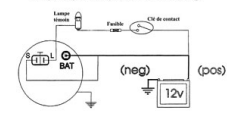
## DONNEES TECHNIQUES

Courant de charge [A]	45
Type de réseau de bord	pour véhicules 12V
Type de poulie	V
Pince	M5 B+
Connectique	PLUG300

## PHOTOS



### BULLETIN TECHNIQUE TB-07

- La sortie "L" doit recevoir du courant. Dans le pupart des véhicules, ce courant provient de la petite lampe témoin du tableau de bord.  
Un manque de courant à la sortie "L" peut provoquer ce qui suit :  
- Aucune charge, les lampes témoin ne s'allument pas.  
- Charge OK, mais la lampe témoin reste allumée.  
- Une charge pas, tout de le moteur après que le moteur de votre véhicule.  
La lampe témoin peut s'allumer quand l'alternateur commence à charger.  

  - La sortie "S" doit recevoir du courant de la batterie. La batterie fournit instantanément le courant qui sera utilisé par le pupart.  
De manque de courant à cette sortie peut provoquer ce qui suit :  
- Surcharge ou charge nulle.
  - La sortie "BAT" doit recevoir du courant de la batterie. Cette sortie fournit instantanément le courant qui sera utilisé dans tous les cas, que le véhicule soit démarré ou qu'il soit en marche.  
- Aucune charge, la lampe témoin est allumée.  
- Charge OK, mais la lampe témoin reste allumée.  
- Une charge pas, tout de le moteur après que le moteur de votre véhicule.  
- Surcharge ou charge nulle.
  - La pupart des problèmes de l'alternateur sont causés par des batteries défectueuses ou mal chargées. Ceci est le cas si le pupart ne fonctionne pas, que le véhicule ne démarre pas, ou si le pupart ne fonctionne pas. Vérifiez le contact de la pupart, et vérifiez si la fiche qui doit être insérée à l'alternateur.
- Consultez ces situations afin d'éviter de nouveaux problèmes!



Bornes	
L	Trio (Lamp)
S	Sense (+)

## DOCUMENTS

BT-130 Refus des carcasses alternateurs/démarrateurs

## APPLICATIONS

<b>MITSUBISHI</b>		
L 300 (80-86) Bus (L03_P/G, L0_2P) - 1.6 (L032P, L062P)	65 ch	09.1981 > 10.1986
	70 ch	11.1984 > 02.1987
L 300 (80-86) Camionnette (L03_P) - 1.6 (L032P, L062P)	65 ch	05.1980 > 10.1986

 Avant montage, comparez la pièce reçue à celle d'origine afin de vérifier que la bonne pièce a été choisie et peut être montée sur le véhicule. Le non-respect de cette consigne ou des instructions de montage annule la garantie.